

Règlement « Concours de selfies littéraires à Fillière »

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de la « Nuit de la lecture », le réseau des bibliothèques de Fillière propose un concours de selfies littéraires, autrement appelé *bookface*.

Il aura lieu du 11 janvier au 24 janvier 2021.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous ; la participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale. L'autorisation ci-après est à remplir et à envoyer avec la photo.

Deux catégories sont représentées : la catégorie « selfie en solo » et la catégorie « selfie en duo ».

Une réalisation par personne est autorisée pour chaque catégorie.

Le participant au concours doit être dépositaire des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photographie. Cette autorisation pourra être demandée par les organisateurs.

Article 3 : Modalités de participation

Le « Concours selfies littéraires à Fillière » propose au participant de faire une photographie intégrant la couverture d'un livre. Si un livre représente un visage, le créateur du selfie pourra tenir le livre devant son visage pour que son corps complète l'image en couverture.

Article 4 : Dépôt des photos

Les photos (en fichier numérique) devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : emilie.grognux@commune-filliere.fr avant le 24 janvier 2021 minuit.

Le nom, le prénom, l'adresse, le téléphone et le mail du participant devront être mentionnés dans le message. Pour les mineurs, l'autorisation parentale sera jointe.

Article 5 : Sélection des meilleures réalisations

Le jury composé de bénévoles des bibliothèques de Fillière votera pour les trois meilleures photos dans chaque catégorie.

L'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Article 6 : Remise des prix

Une remise des prix aura lieu le mercredi 27 janvier 2021. Les récompenses, sous forme de chèques-lire, seront répartis ainsi :

- catégorie selfie en solo : 1^{er} prix de 40 euros, 2nd prix de 30 euros et 3^e prix de 20 euros.
- catégorie selfie en duo : 1^{er} prix de 80 euros, 2nd prix de 60 euros et 3^e prix de 40 euros.

Article 7 : Diffusion des photos

Les photos seront exposées dans les bibliothèques de Fillière du 1^{er} au 28 février 2020. Elles seront également diffusées sur le site Internet et la page Facebook de la mairie ou tout autre support de communication, sans limite de temps ni de lieu.

Article 8 : Droits d'auteur et droits à l'image

Chaque participant déclare et garantit :

- être l'auteur des photographies et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des photographies,

- avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la photographie présentée ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des organisateurs ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours,
- autoriser l'organisateur à fixer, reproduire et communiquer au public la photographie prise dans le cadre de ce concours.

Article 9 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Article 10 : Informations nominatives et « vie privé »

Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution des prix. Les destinataires de données sont les membres de l'équipe de l'organisation du Concours de Selfies littéraires. Les informations nominatives sont conservées jusqu'à l'attribution des prix. Elles ne seront pas utilisées à des fins publicitaires, commerciales ou statistiques, mais uniquement dans le but de contacter les participants au concours.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à Emilie Grognox, coordinatrice du réseau des bibliothèques, 300 rue des Fleuries, Thorens-Glières, 74570 Fillière.

Article 11 : Obligation

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez venir dans les bibliothèques de Fillière pendant les horaires d'ouvertures ou nous contacter par mail : emilie.grognox@commune-filliere.fr

Autorisation parentale à compléter et à envoyer avec la photo

Je soussigné(e)

autorise ma fille/mon fils.....

Né(e) le

à participer au « Concours de selfies littéraires de Fillière » du 11 au 24 janvier 2021.

Fait à

Le

Signature